République Française

Délibération n° 2020/6
Société Anonyme de Construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV). Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration et aux assemblées Générales

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 42

Date de la convocation : 04/07/20
Compte rendu affiché : 16/07/20

Transmis en préfecture : 17/07/20
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20200711-35249-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Estelle JELLAD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Yannick BUSTOS, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, Mme Karima LTAIEF, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Sophia BRIKH à M. Pierre-Alain MILLET, M. Mustapha GHOUILA à Mme Karima LTAIEF, M. Lotfi BEN KHELIFA à Mme Fazia OUATAH, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Maurice IACOVELLA, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Yalcin AYVALI, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE.

République Française

Rapport n° 6
Société Anonyme de Construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV). Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration et aux assemblées Générales

Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Les statuts de la Société Anonyme de Construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV), Société d'Economie Mixte Locale (SEML) créée en novembre 1961 intervenant dans le domaine de l'aménagement et du logement fixent à huit (8) le nombre de sièges réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements au sein de son Conseil d'administration.

Par ailleurs, les collectivités sont représentées aux Assemblées générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet associé à un suppléant.

Les statuts de la SACOVIV, adoptés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 décembre 2019, précisent en effet que :

« Article 16 - Conseil d'administration – composition :
Les représentants de chaque collectivité territoriale au conseil d'administration sont désignés en son sein par l'assemblée délibérante de ladite collectivité conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du CGCT, ils sont éventuellement relevés de leurs fonctions dans les mêmes conditions.
[…]
Le nombre de sièges au CA est fixé à douze (12) membres dont huit (8) représentent les collectivités territoriales et leurs groupements […]. »

« Article 17 - Durée des fonctions - Limite d'âge :
[…] Les fonctions des représentants des collectivités et de leurs groupements prennent fin à l'expiration du mandat de l'assemblée qui les a désignés.
Toutefois, leur mandat est prorogé jusqu'à la désignation de leur remplaçant par la nouvelle assemblée, leurs pouvoirs se limitant, dans ce cadre, à la gestion des affaires courantes […]. »

« Article 35 - Admission aux assemblées :
[…] Les collectivités, établissements et organismes publics ou privés, actionnaires de la société sont représentés aux assemblées générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné en ce qui concerne la collectivité, dans les conditions fixées par la législation en vigueur. »

En conséquence, le mandat des représentants de la ville prenant fin avec celui du Conseil Municipal, je vous propose de procéder à de nouvelles désignations portant sur :

- Le Conseil d'Administration : 8 représentants de la Ville sur 12 membres.
- Les Assemblées Générales : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Je vous invite à en délibérer.

République Française

Vu les statuts en vigueur de la SACOVIV ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- désigner en qualité de représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SACOVIV, les 8 élus suivants :

1. M. Pierre-Alain MILLET
2. Mme Valérie TALBI
3. Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR
4. Mme Véronique CALLUT
5. Mme Amel KHAMASSI
6. M. Lanouar SGHAIER
7. Mme Samira MESBAHI
8. M. Hamdiatou NDIAYE

- désigner en qualité de représentants de la Ville aux Assemblées générales de cette société :

1 titulaire : M. Pierre-Alain MILLET
1 suppléante : Mme Véronique CALLUT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN